

LES OFFRES ÉLÉMENTAIRES !



DÉTECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMÉE

À partir de

85,00€^{TTC}

déplacement, conseil et
installation d'un détecteur
agréé (modèle NUG35200).

Offre valable jusqu'au 30 avril 2012.

EXIGEZ LE CONFORT EN TOUTE SÉCURITÉ

être
terre



LES OFFRES ÉLÉMENTAIRES ! LE DÉTECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMÉE

Essentiels pour la sécurité de votre maison, **les détecteurs de fumée n'équipent pourtant que 2% de foyers en France** (contre 90% en Angleterre). Difficile à croire quand on sait qu'en moyenne, **un incendie se déclare toutes les deux minutes**.

Ce constat a poussé les autorités à **rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée d'ici à mars 2015** (voir encadré La loi). Cet ultimatum a démultiplié l'offre disponible sur le marché, mais l'a rendue également très complexe.

Quel modèle choisir ? Quelle garantie ? Où et comment l'installer ?

Si votre maison doit apporter confort et bien-être, elle doit aussi garantir à votre famille un niveau de sécurité maximal. Voilà pourquoi nous proposons une Offre Élémentaire pour l'installation de détecteur de fumée, sujet sensible pourtant ignoré des Français.

Un enjeu de sécurité auquel nous répondons avec clairvoyance, expertise et réactivité.

Une offre 100% pro, 100% confort

Les produits sélectionnés par nos professionnels sont tous agréés NF et reconnus pour leurs solides performances. Conformément au code de la santé publique et contrairement à certains matériels en service, ils ne contiennent aucune source de rayonnements ionisants et **portent le marquage CE de conformité** aux exigences de la directive européenne sur les produits de la construction.

- **Une couverture optimale** : jusqu'à 12 boîtiers sont interconnectables par voie filaire ou liaison radio. Cela permet une couverture optimale et plus sereine de l'ensemble de la maison.
- **Des technologies innovantes** : des modules ultra-sensibles détectent les premières particules de fumée, une chambre optique avec écran anti-insecte réduit les possibilités de fausses alarmes.
- **En toute discrétion** : de petite dimension, les produits proposés se fondent idéalement dans tout décor.

Techniques, technologiques, ces produits nécessitent un savoir-faire précis pour garantir un fonctionnement sans failles. Pour toute précision d'utilisation, d'entretien, n'hésitez pas à questionner votre professionnel lors de la pose.

L'offre+

Nos solutions s'adaptent selon vos besoins, de la simple installation d'un détecteur à des solutions plus complètes, adaptées aux particularités de votre maison ou de vos modes de vie.
Demandez conseil à votre professionnel être terre !



85€^{TTC}
PRODUIT+POSE



Certifié CE et NF DAAF, EN14604, garantie 5 ans, fabrication UE

Tarifs sur-mesure

L'offre de 85€ comprend le déplacement et l'installation du détecteur modèle NUG35200.

Vous souhaitez un autre modèle, une installation plus complète ? Demandez un devis sur-mesure.

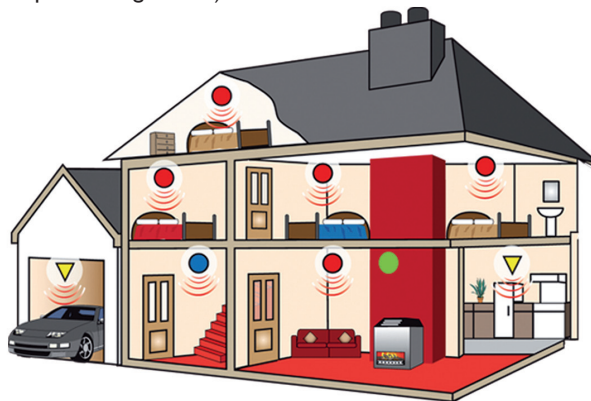


Comment ça marche ?

Le dispositif détecte les premières fumées d'un départ de feu et émet immédiatement un signal sonore suffisant pour réveiller par exemple une personne endormie.

La loi oblige à installer un détecteur par maison : d'expérience, nous recommandons d'en installer dans chaque pièce stratégique.

Les détecteurs de fumée communiquent entre eux pour prévenir, où que vous soyez, d'un danger potentiel. Ils peuvent être reliés entre eux par voie filaire ou par voie radio (ce qui évite les fils parfois disgracieux).



- 1^{er} DAAF à positionner dans les zones de circulation.
- Pour plus de sécurité mettre des DAAF dans les chambres.
- Positionner un détecteur de monoxyde de carbone près des appareils de chauffage.
- ▲ Eviter les pièces exposées à la fumée. Ex : cuisine, garage...

LA LOI : QUE DIT-ELLE ?

Le décret d'application de la loi paru le 10 janvier 2011 rend obligatoire l'installation d'au moins un détecteur de fumée, dans tous les logements d'habitation, avant le 8 mars 2015. **L'installation et l'entretien incombent à l'occupant, qu'il soit locataire ou propriétaire** (sauf pour les locations saisonnières, foyers, logements de fonction et locations meublées). Une fois le détecteur installé, l'occupant est tenu d'en informer son assureur via une déclaration d'installation.

être terre

C'est QUOI ?

Le réseau **être terre** fédère des entreprises indépendantes de chauffage - énergies classiques et renouvelables - de plomberie et de climatisation. Nos entreprises, disposant des qualifications professionnelles requises, s'attachent à valoriser le confort de nos clients, en construisant un **habitat plus responsable** : plus agréable, plus économique et plus écologique. Les professionnels **être terre accompagnent** leurs clients chaque jour en pratique : optimisation des consommations et de la facture énergétique, diminution des pollutions, mise en conformité aux nouvelles réglementations...

Notre **engagement** repose ainsi sur des bases simples : la maîtrise parfaite des dernières technologies et matériels, une relation transparente et solidaire, des **solutions raisonnées et personnalisées** en accord avec les attentes de chaque habitant et les grands enjeux environnementaux.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur :
www.etreterre.com

© GESEC DEVELOPPEMENT
RCS PARIS B320292279
S.A. au capital de 40 000 €
Sidièse • Imprimé sur papier certifié PEFC



En 2012,
Pajot-Chenechaud
fête ses 40 ANS
et récompense
votre FIDÉLITÉ...



2, rue Bernard Palissy
Z.I. Les Fruchardières
85340 OLONNE SUR MER

02 51 95 28 31
www.pajotchenechaud.fr